

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	17
- votants	19
- absents	2

**Du 12 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 12 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

Prise en charge des frais  
d'organisation lors des activités des  
13 et 14 Juillet 2019

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16 septembre 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 septembre 2019

Procuration(s) : Patrick BREYER à André NOIROT, Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Patrick BREYER, Amélie MOLTER

Un scrutin a eu lieu, Mme Emilie BEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Au titre de l'organisation de la retraite aux flambeaux du 13 juillet 2019, plusieurs associations (les sapeurs-pompiers, les hirondelles et l'harmonie « la concorde ») prennent part au cortège. Une consommation est offerte aux membres des associations susvisées participant à ce défilé par l'Amicale du Personnel Communal qui est responsable de la buvette.

En conséquence, la Commune de Bourbonne les Bains propose la prise en charge de ces consommations en remboursant l'Amicale du Personnel Communal dont le montant est de : 50 consommations x 1.50 € = 75.00 €.

Dans le cadre des jeux organisés par l'Amicale du Personnel Communal le 14 juillet 2019, la Commune achète les lots pour le jeu de quilles communal, or cette association a payé lesdits lots. La Commune de Bourbonne les Bains s'engage à rembourser l'Amicale de ces dépenses qui s'élèvent à 179.10 €.

Par ailleurs, une balade à dos d'âne gratuite était proposée à tous les enfants intéressés autour du Parc du Château durant les activités du 14 juillet 2019. Cette prestation coûtant 200.00 € a été réglée par l'Amicale du Personnel Communal. La Commune de Bourbonne les Bains propose la prise en charge de cette activité pour ledit montant.

Envoyé en préfecture le 16/09/2019

Reçu en préfecture le 16/09/2019

Affiché le 16/09/2019

ID : 052-215200403-20190912-2019\_89-DE



Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver la prise en charge des frais d'organisation lors des activités des 13 et 14 juillet 2019 pour un montant total de 454.10 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dominique RICHARD BRICE).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2019

